



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026
À 11 H AU TEMPLE SUR LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	19	19

Date de la convocation : 26 février 2026

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI		
Julie CASTILLO		
Gérard RÉGNIER	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTA	X	P
Délégués		
Yann BIHOUEE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Michel LAVILLE	X	P
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL		
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES MARCHÉS PUBLICS**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre de l'accroissement des besoins de la collectivité en matière de travaux liés aux services d'eau potable et d'assainissement, il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs du service des marchés publics. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique visant à garantir la bonne exécution des procédures de passation et d'exécution des marchés, tout en optimisant la planification des interventions techniques et financières.

À ce jour, la charge de travail liée aux projets en cours et à venir nécessite la création d'un troisième poste de gestionnaire des marchés publics. Ce renforcement permettra de :

- Absorber l'augmentation des dossiers en cours et à venir, notamment dans le domaine des infrastructures hydrauliques ;
- Sécuriser les procédures de passation et d'exécution des marchés, en conformité avec les exigences du Code de la commande publique ;
- Améliorer la planification des interventions, en garantissant le respect des délais et des budgets alloués.

Ce poste sera ouvert aux agents de la filière administrative, selon les modalités suivantes :

- Catégorie B : Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grade de rédacteur ou rédacteur principal) ;
- Catégorie C : Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (grade d'adjoint administratif de 1ère classe ou principal de 2ème classe).

Le choix définitif du cadre d'emplois (B ou C) sera arrêté en fonction des profils des candidats et des besoins opérationnels identifiés lors de la procédure de recrutement. Le recrutement pourra intervenir par la voie de la mutation, du détachement ou par nomination après concours.

- À défaut, par recrutement d'un contractuel de droit public, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 – 2° du Code général de la fonction publique.

Il est donc proposé au Bureau de délibérer sur la création de ce poste et d'autoriser la procédure de recrutement, notamment la déclaration de création d'emploi.

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif aux dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif aux dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (modifiée) ;

Vu le Décret n° 2020-152 du 20 février 2020 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°25_005_C du Comité Syndical d'EAU47 en date du 13 mars 2025, déterminant les compétences déléguées au Bureau, et en particulier en matière de gestion du personnel et des Ressources Humaines ;

CONSIDÉRANT :

- La nécessité de renforcer les capacités opérationnelles du service des marchés publics, afin d'assurer la sécurité juridique et la qualité des procédures de passation et d'exécution des marchés ;
- L'engagement du Syndicat EAU47 dans des projets structurants nécessitant une expertise renforcée en matière de marchés publics ;
- Le recours possible à un contractuel en l'absence de candidats fonctionnaires permettant de s'adapter aux réalités du marché de l'emploi public, tout en respectant les dispositions légales en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

à l'unanimité des membres présents,

Décide de créer un poste de gestionnaire des marchés publics, rattaché au service des marchés publics d'EAU47 ;

Précise que ce poste est ouvert aux agents de la filière administrative, selon les modalités suivantes :

- Catégorie B : Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grade de rédacteur ou rédacteur principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe) ;
- Catégorie C : Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe) ;

Précise que le recrutement pourra intervenir par la voie de la mutation, du détachement ou par nomination après concours et, à défaut, par recrutement d'un contractuel de droit public, conformément à l'article L. 332-8 – 2° du Code général de la fonction publique.

Autorise la Présidente à engager la procédure de recrutement, notamment à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès des services compétents ;

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste sont inscrits au budget principal du Syndicat EAU47 ;

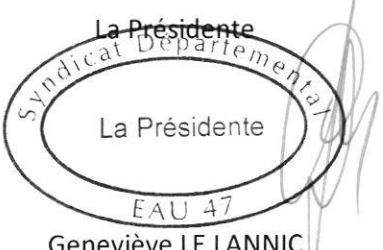
AR Prefecture

047-254702491-20260305-26_002_B-DE
Reçu le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026

Dit, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

<p>La Présidente</p>  <p>La Présidente</p> <p>EAU 47</p> <p>Geneviève LE LANNIC</p>	<p>La secrétaire de séance</p> <p>Françoise RIVETTA</p>
--	--